



UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - FAX (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org
TELEGRAPHIC ADDRESS : INTERPARLEMENT GENEVE

Journée internationale de la démocratie, 15 septembre 2012

Déclaration de M. Abdelwahad Radi
Président de l'Union interparlementaire

« Nous devons veiller à ce que la démocratie et ses institutions soient véritablement inclusives, et à même de résoudre les problèmes de notre temps par le dialogue »

Il y a quinze ans au Caire, nous avons souscrit à la Déclaration universelle sur la démocratie adoptée par l'UIP où nous déclarions que la démocratie est tout à la fois un idéal universellement reconnu et un objectif à atteindre. Parmi les principes fondamentaux qui y sont consacrés, il y a l'idée que sans le respect de la pluralité des opinions en politique, il ne saurait y avoir de démocratie.

Par pluralité des opinions, on entend la prise en considération de toutes les expressions dans le débat politique. Toutes les expressions, cela veut dire tout le monde – hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, riches et pauvres, minorités et populations autochtones. La Déclaration incarne notre conviction que les êtres humains sont égaux et qu'ils ont un droit égal à participer à la chose publique pour prendre en main leur destin.

Ce droit, ils l'exercent à travers nous.

Nul doute que la pluralité des opinions risque, parfois, d'engendrer la confrontation. C'est le prix acceptable à payer pour la démocratie. Mais ce qui sépare la démocratie des autres systèmes politiques, c'est le principe et la pratique du règlement des différends d'abord et avant tout par le dialogue.

Nous le savons mieux que quiconque. La vie quotidienne d'un parlement est faite de diversité d'opinions, et de dialogue pour arriver à des compromis mutuels, à un accord, car en politique personne ne détient la vérité – et notre capacité à écouter et à comprendre est parfois plus importante encore que notre capacité à parler. Voilà qui met en relief un principe fondamental de la démocratie – le respect de l'autre.

Le printemps arabe est un rappel tragique de l'importance cruciale de l'intégration politique et du dialogue tant pour la paix que pour la démocratie.

Les citoyens n'ont pas investi la rue et, dans certains cas, pris les armes et payé de leur vie pour remplacer une forme de dictature par une autre. Ce qu'ils exigent, et ce qui doit leur être proposé, c'est un système qui inclue tous les citoyens dans la sphère politique, et qui

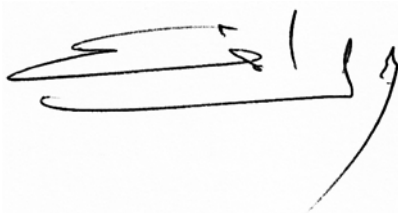
donne aux citoyens la possibilité de participer au dialogue politique national et local au moyen d'élections libres et régulières, et à travers des représentants élus.

Ce qui vaut pour le monde arabe est vrai partout ailleurs. Les parlements ne doivent jamais l'oublier. Ainsi, il ressort d'un sondage mondial réalisé en 2008 que pour la grande majorité des citoyens, la démocratie revêt une grande importance. Pour 85 pour cent des personnes interrogées, la « volonté du peuple doit être le fondement de l'autorité du gouvernement ». C'est une conviction qui recèle un potentiel énorme pour le monde entier. Et pour son avenir.

Mais tant que la confiance des électeurs dans les parlements et dans leurs élus n'a pas atteint un certain niveau de fiabilité, ce potentiel ne pourra pas se concrétiser. C'est une dure réalité qu'il ne suffit pas de constater. Il faut aussi y remédier. La première étape consiste, pour les parlements, à améliorer leur fonctionnement et à se rapprocher des citoyens et, pour les parlementaires, à pratiquer une politique de proximité. Il leur faut ensuite associer à leur action ceux-là mêmes qui les ont élus, et nouer avec eux un dialogue sur les décisions qui touchent tous les aspects fondamentaux de leur existence. C'est la démocratie en action.

Il ressort du *Rapport parlementaire mondial*, publié par l'UIP et le PNUD, que durant ces 10 dernières années, tous les parlements se sont, d'une manière ou d'une autre, ouverts aux électeurs. En règle générale, l'information sur les travaux parlementaires est désormais beaucoup plus accessible. Certains parlements vont même jusqu'à associer les citoyens aux processus parlementaires, notamment par la tenue de consultations publiques. Mais pour que ces initiatives soient réellement porteuses de sens, il faut qu'elles trouvent un prolongement dans les constitutions et la pratique quotidienne. A titre d'exemple, la Constitution marocaine de 2011, dans son article 14, donne aux citoyens : « le droit de présenter des propositions dans le domaine législatif ».

En tant que parlementaires, nous savons que les attentes de nos électeurs à notre égard n'ont jamais été aussi grandes – et cela malgré leurs nombreuses critiques à l'encontre des parlements et des responsables politiques. Nous sommes toujours la cheville ouvrière dans les relations entre les citoyens et le Parlement, sans négliger notre fonction de contrôle de l'action gouvernementale et notre fonction législative. Notre volonté de dialoguer avec les électeurs et de nous rapprocher d'eux non seulement dynamise la démocratie mais elle l'humanise. Et c'est ainsi que les problèmes doivent être réglés par ce que l'on peut appeler la méthodologie démocratique.



Abdelwahad Radi
Président de l'Union interparlementaire